



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'YVETTE ET PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DANS LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ PARIS- SUD SUR LES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE ET D'ORSAY, AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY)

ENQUÊTE du lundi 16 novembre 2020 (9h00) au lundi 30 novembre 2020 inclus (17h30)

soit 15 jours consécutifs

(arrêté n°2020.PREF/DCPPAT/BUPPE/231 du 12 octobre 2020)

PROJET : Les travaux étant déjà réalisés, il s'agit d'une demande de régularisation. Ils relèvent du régime de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et d'une demande d'autorisation pour la modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement.

CONSULTATION : la demande d'autorisation environnementale et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public :

1/Mairie de Bures-sur-Yvette : (siège de l'enquête) 45 rue Charles de Gaulle :

- les lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
- les mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le jeudi de 13h30 à 17h30 ;
- le samedi de 9h30 à 12h30.

Mairie d'Orsay : 2 place du Général Leclerc :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le jeudi de 13h30 à 18h00 ;
- le samedi le service urbanisme est fermé.

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID19.

2/ Sur le site des services de l'État : www.essonne.gouv.fr (Rubriques-Publications/Enquêtes-publiques/Eau/Autres-autorisations/CAMPUS-PARIS-SUD-SIAHVY).

Un poste informatique sera disponible en mairie de Bures-sur-Yvette.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Alain GARNIER, auto-entrepreneur.

Mairie de Bures-sur-Yvette :

- samedi 21 novembre 2020 de 9h30 à 12h30,
- lundi 30 novembre 2020 de 14h30 à 17h30.

Mairie d'Orsay :

- mercredi 25 novembre 2020 de 14h30 à 17h30.

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public.

Demande d'information : M. Jérôme ROZANSKI – chef de service milieux naturels et prévention des inondations au SIAHVY – Tél : 06 79 83 29 75

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur les registres d'enquête papier en mairies de Bures-sur-Yvette et d'Orsay,
- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie de Bures-sur-Yvette ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé en mairie de Bures-sur-Yvette, siège de l'enquête, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique reçu jusqu'au lundi 30 novembre 2020 avant 17h30 à l'adresse suivante : pref91-campusparissud@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairies de Bures-sur-Yvette et d'Orsay, à la préfecture et à la sous-préfecture de Palaiseau.

DÉCISION : Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après information, et éventuellement, consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.